

# REGLEMENT - TRAIL DE MIREVAL – 1 FEVRIER 2026

## Article 1 : Organisation générale

Le club **Mireval Gardiole Athlétisme** organise le dimanche 1er février 2026 les épreuves du Trail de Mireval.

L'inscription implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 2 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Le concurrent s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

## Article 3 : Conditions de participation

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires des épreuves inscrites sur le site internet et le règlement.

Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les coureurs s'engagent à respecter le parcours balisé et à respecter les ordres des membres de l'organisateur. Les coureurs se doivent assistance, en cas d'accident ou d'incident : ils doivent prévenir les membres de l'organisation et porter secours à un autre concurrent en cas de besoin.

En tant que participant au trail de Mireval, je renonce à tous recours à l'encontre du GIE Goodyear Mireval en cas d'accident survenant sur la propriété du GIE Goodyear Mireval.

## Article 4 : Dossards

Le retrait de dossard s'effectue dimanche 1er février 2026 à partir de 7H00 au local des festivités situé à côté du centre culturel Léo Malet (jusqu'à 30min avant la course) ainsi que la veille de 14h à 17h.

## Article 5 : Récompenses

Les récompenses se dérouleront à la fin des épreuves.

Les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque épreuve seront récompensés.

# REGLEMENT - TRAIL DE MIREVAL – 1 FEVRIER 2026

Pour les épreuves de « La Grande Traversée », « La Mirevalaise » et « La Gardiole », les vainqueurs par catégorie hommes et femmes seront également récompensés sauf s'ils sont déjà récompensés au scratch.

La présence est obligatoire lors des podiums. Dans le cas où un athlète serait absent à l'heure prévue par l'organisation, celui-ci ne pourra en aucun cas retirer son lot à un autre moment ou un autre endroit.

## Article 6 : Epreuves, règles et frais d'inscription

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés:

26 km (D+ : 605m) : nés en 2006 et avant soit à partir de la catégorie Espoirs

17 km (D+ : 427m) : nés en 2008 et avant soit à partir la catégorie Juniors

8 km (D+ : 110m) : nés en 2010 et avant soit à partir la catégorie Cadet

*Le 26km correspond à 32km d'effort, le 17km correspond à 21km d'effort et le 8km à 9km d'effort.*

**Les distances et dénivelés sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au 30 janvier 2026 en fonction des autorisations de passage accordées.**

**Les courses sont en autonomie complète, ravitaillement à l'arrivée uniquement.**

- Equipement personnel :

- ✓ Camel bag,
- ✓ Sifflet,
- ✓ Couverture de survie,
- ✓ Téléphone portable

Fortement conseillé sur 26 km

Un contrôle sera effectué lors de la remise des dossards.

- **ATHLETES MAJEURS**

Conformément à la circulaire de la FFA du 16 janvier 2024, un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS ») devra être réalisé.

- **ATHLETES MINEURS**

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet du TRAIL DE MIREVAL. Les inscriptions par internet seront closes le 30 janvier à 12h.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant ces dates, dans ce cas, un préavis sera indiqué sur le site.

## Article 7 : Assurances

# REGLEMENT - TRAIL DE MIREVAL – 1 FEVRIER 2026

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance auprès de la MAIF (contrat N°35 51572 J) couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants aux Trail de Mireval. Les participants licenciés ou non sont considérés comme des tiers entre eux.

Individuelle accident : Il est hautement recommandé aux participants (notamment les non licenciés à une fédération sportive) de souscrire au préalable une assurance individuelle accident et de vérifier que l'étendue de la garantie est suffisamment adaptée à leurs besoins.

Domage matériel : l'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants et ce, même si elle en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre Le MGA pour tout dommage causé à leur équipement.

## Article 8 : Droits à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser exclusivement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

L'organisation s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

## Article 9 : Services de santé et sécurité routière

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin, ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s).

Un médecin sera positionné au village départ / arrivée.

Une société de secourisme (Protection Civile) sera également mise à disposition avec deux équipes d'intervenants secouristes (8)+ 1 VPSP et 1 autre véhicule.

Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. La sécurité routière est assurée par les signaleurs et la police municipale de la ville de Mireval.

## Article 10 : Développement durable et respect de l'environnement

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet dans la nature (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement).

**Aucun gobelet ne sera distribué sur le parcours, les coureurs devront emporter un gobelet réutilisable.**

## Article 11 : Parcours, horaires et ravitaillements

Les courses ne sont pas ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Les ravitaillements pourront être modifiés en fonction des contraintes sanitaires.

# REGLEMENT - TRAIL DE MIREVAL – 1 FEVRIER 2026

3 distances sur des chemins en nature

**26 km** : 1 ravitaillement

**17 km** : 1 ravitaillement

**8 km** : uniquement 1 ravitaillement à l'arrivée

## Horaires des différents départs (susceptibles d'être modifiés) :

8h30 : 26 km La Grande Traversée

9h15 : 17 km La Gardiole

10h20 : 8 km La Mirevalaise

10h25 : 8 km randonnée

11h : Course Kid 1

11h10 : Course Kid 2

11h20 : Course Kid 3

*Les différents départs seront éventuellement organisés sous forme de SAS, en fonction des contraintes sanitaires du moment.*

## Article 12 : Contrôles anti-dopage

Les organisateurs mettent à disposition une salle du CCLM afin de réaliser les contrôles anti-dopage dans de bonnes conditions.

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

## Article 13 : Règles sanitaires

Les coureurs s'engagent à respecter la charte du coureur – Engagement Covid-19 le cas échéant.

Toutes les coordonnées de tous les coureurs, des prestataires présents, et de tous les bénévoles seront inscrits par les organisateurs dans un cahier de rappel afin de pouvoir prévenir et être prévenu(e) en cas de d'exposition à risque au Covid-19.

La course peut être annulée par mesures sanitaires.

## Article 14 : Courses enfants

Les courses enfants seront organisées par l'association Souffle LR et en lien avec les ateliers de sensibilisation proposés par l'association.

Distances et Catégories d'âge (selon les catégories d'âges FFA à compter de 01.09.2025)

Course Kids 1 :

1 parcours de 600 m

## **REGLEMENT - TRAIL DE MIREVAL – 1 FEVRIER 2026**

Nés de 2017 à 2019 EVEIL D'ATHLE

Course Kids 2 :

1 parcours de 850 m

Nés en 2015 et 2016 POUSSINS

Course Kids 3 :

3 Boucles de 1100 m

Nés en 2013 et 2014 BENJAMINS

TRAIL DE MIREVAL 2026